FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de révision : *08-mai-2017* **Numéro de révision:** *1*

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit	**ADVANCE SEMI-GLOSS BASE 3**
Code du produit	**K7933X**
Code produit Alternate	K7933X
Classe de produit	PEINTURE DILUÉE À L'EAU
Couleur	Tous
Utilisation recommandée	Peinture
Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour
Benjamin Moore & Cie Limitée
8775, rue Keele
Concord ON L4K 2N1
Tél.: 1-800-361-5898
www.benjaminmoore.com

Fabricant
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél. : 855-724-6802
www.benjaminmoore.com

Numéro d'appel d'urgence
CANUTEC: 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Avertissement

Mentions de danger
Peut provoquer une allergie cutanée

Aspect liquide **Odeur** peu ou pas d'odeur

Conseils de prudence - Prévention
Éviter de respirer les poussières/fumées/brouillards/vapeurs/aérosols
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
Porter des gants de protection

Peau
En cas de contact avec la peau laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée consulter un médecin
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Conseils de prudence - Élimination
Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres informations
Aucun renseignement disponible

Autres dangers
Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)
Kaolin	1332-58-7	3 - 7%
Titanium dioxide	13463-67-7	1 - 5%
Limestone	1317-65-3	1 - 5%
Polyalkylene glycol alkyl ether	U80104-00-2	1 - 5%
Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol, 2,4,7,9-	126-86-3	0.1 - 0.25%

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles contaminés tels que: chaussures.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.
Symptômes et Effets les Plus Importants	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Avis aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Équipement de protection individuelle pour les pompiers	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
Risques Spécifiques à la Substance Chimique	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.
Sensibilité à l'impact Mécanique	Non
Sensibilité à la Ddécharge Statique	Non
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode de mesure du point d'éclair	Non applicable
Limites d'inflammation dans l'air	
Limite inférieure d'explosion:	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable

NFPA **Santé:** 1 **Inflammabilité :** 0 **Instabilité:** 0 **Spécial :** Sans objet

Légende NFPA
0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.
Autres informations	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Précautions environnementales	Consulter la section 12 pour des données écologiques

supplémentaires.

Méthodes de nettoyage Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Entreposage Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles Aucun renseignement disponible

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Nom chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Kaolin	2 mg/m³ - TWA	2 mg/m³ - TWA	2 mg/m³ - TWA	2 mg/m³ - TWA	5 mg/m³ - TWAEV
Titanium dioxide	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWAEV
Limestone	N/E	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA 20 mg/m³ - STEL	N/E	10 mg/m³ - TWAEV

Légende
ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists
Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta
Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique
Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario
Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec
N/E - Non établi

Mesures techniques Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau Gants protecteurs et habillement imperméable.
Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide
Odeur peu ou pas d'odeur
Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible
Densité (lbs/gal) 9.6 - 9.7
Densité 1.15 - 1.17
pH Aucun renseignement disponible

Viscosité (cps)	Aucun renseignement disponible
Solubilité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
% solides en masse	35 - 45
% solides en volume	30 - 40
% volatiles en masse	55 - 65
% volatiles en volume	60 - 70
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	< 50
Point d'ébullition (°F)	212
Point d'ébullition (°C)	100
Point de congélation (°F)	32
Point de congélation (°C)	0
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode de mesure du point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable
Limite inférieure d'explosion:	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Prévenir de la congélation.
Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions d'emploi normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit
Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit	Aucun renseignement disponible

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes	Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux	Peut causer une légère irritation
Contact avec la peau	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Inhalation	L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut entraîner une irritation du système respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.
Ingestion	Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.
Sensibilisation:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Effets neurologiques	Aucun renseignement disponible.
Effets mutagènes	Aucun renseignement disponible.
Effets sur la reproduction	Aucun renseignement disponible.
Effets sur le développement	Aucun renseignement disponible.
Effets sur les organes cibles	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Autres effets néfastes	Aucun renseignement disponible.
Risque d'aspiration	Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 220244 mg/kg

Composant

Kaolin
LD50 oral : > 5000 mg/kg (Rat)
Titanium dioxide
LD50 oral : > 10000 mg/kg (Rat)
Polyalkylene glycol alkyl ether
LD50 oral : 2000 mg/kg (Rat)
LC50 Inhalation (Vapeur) : 2 mg/L (Rat, 4 hr.)
Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol, 2,4,7,9-
LC50 Inhalation (Vapeur) : > 20 mg/L (Rat, 1 hr.)

Toxicité chronique

Cancérogénicité
L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

Nom chimique	CIRC	NTP
Titanium dioxide	2B - Possible Human Carcinogen	

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende
CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer
NTP : National Toxicity Program
OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques
Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons
Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité
Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation
Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans des milieux environnementaux
Aucun renseignement disponible.

Ozone
Aucun renseignement disponible

Composant

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide
LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)
Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol, 2,4,7,9-
LC50: 42 mg/L (Carp (Cyprinus carpio) - 24 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol, 2,4,7,9-
LC50: 91 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol, 2,4,7,9-
CE50 (- UVA): 82 mg/L (Algae (Selenastrum capricornutum) - 72 hrs.)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD	Non réglementé
ICAO	Non réglementé
IMDG / OMI	Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis	Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada	Non - Les composants ne sont pas tous énumérés. Un ou plusieurs composants figurent à la Liste extérieure des substances du Canada.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4
Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Aucun

INRP - Section 5
Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le HPC.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - **Santé:** 1 **Inflammabilité :** 0 **Réactivité:** 0 **EPI :** -

Légende HMIS
0 = Danger minimal
1 = Danger faible
2 = Danger modéré
3 = Danger sérieux
4 = Danger sévère
* = Danger chronique
X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le

dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par

Service de Gestion des Produits
Benjamin Moore & Co.
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
855-724-6802

Date de révision : 08-mai-2017
Cause de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE